



Assemblée générale

Distr. générale
12 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 12 de l'ordre du jour

Le sport au service du développement

et de la paix : édification d'un monde pacifique

et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

Appel solennel lancé par le Président de l'Assemblée générale le 25 juillet 2016 à l'occasion de la Trêve olympique

Le Président de l'Assemblée générale a l'honneur de lancer l'appel solennel suivant à l'occasion de la Trêve olympique :

« La tradition de l'*ekecheiria* ou "trêve olympique", née dans la Grèce antique au VIII^e siècle avant J.-C., est un principe sacré de l'Olympisme. En 1992, le Comité international olympique a fait revivre cette tradition en invitant toutes les nations à respecter la Trêve.

Dans sa résolution 48/11 du 25 octobre 1993, l'Assemblée générale a engagé les États Membres à observer la Trêve olympique du septième jour précédant l'ouverture des Jeux olympiques jusqu'au septième jour suivant leur clôture. Cet appel a été renouvelé dans la Déclaration du Millénaire.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont souligné que les sports pouvaient "favoriser la paix et le développement", encouragé l'Assemblée générale à promouvoir le dialogue et adopté des propositions en vue de l'établissement d'un plan d'action sur le sport et le développement.

Le 3 novembre 2005, l'Assemblée générale a, en séance plénière, tenu un débat sur le point de l'ordre du jour intitulé "Le sport au service de la paix et du développement" et adopté, à l'unanimité, la résolution 60/8, intitulée "Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique", dans laquelle elle a décidé d'examiner la question tous les deux ans, avant chaque édition des Jeux olympiques d'été et d'hiver.

Il est également énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 que le sport est un élément important du développement durable qui apporte une contribution croissante au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise et qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne



l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité, ainsi que la santé, l'éducation et l'inclusion sociale.

Ainsi, le 26 octobre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/4, dans laquelle elle a instamment demandé aux États Membres d'observer la Trêve olympique dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tant individuellement que collectivement, tout au long de la période qui s'étend du septième jour précédant l'ouverture des XXXI^{es} Jeux olympiques d'été au septième jour suivant la clôture des XV^{es} Jeux paralympiques d'été, qui se tiendront à Rio de Janeiro (Brésil).

Grâce aux valeurs éducatives du sport, le Mouvement olympique espère contribuer à l'édification d'un monde dans lequel l'humanité, et notamment la jeunesse, pourrait à l'avenir vivre en paix. Les Jeux rassembleront des athlètes des quatre coins du monde à l'occasion de la plus grande des manifestations sportives internationales, qui sera l'occasion de promouvoir la paix, la compréhension mutuelle et la bonne volonté entre les nations et les peuples, objectifs qui font également partie des valeurs fondatrices de l'Organisation des Nations Unies. À Rio de Janeiro, une équipe de réfugiés participera pour la première fois aux Jeux sous la bannière olympique, ce qui sera un symbole fort d'ouverture et d'union entre les êtres humains.

Pour souligner cette communauté d'objectifs, le Comité international olympique a décidé que le drapeau de l'ONU flotterait sur le Parc olympique. Le système des Nations Unies et le Comité ont renforcé leur coopération et leur entraide grâce à des projets communs dans des domaines tels que le développement humain, la réduction de la pauvreté, l'aide humanitaire, la promotion de la santé, la prévention du VIH et du sida, l'éducation des enfants et des jeunes, l'égalité des sexes, la consolidation de la paix et le développement durable.

Je me félicite que les athlètes participant aux Jeux olympiques et paralympiques se fassent les champions de la paix et de la compréhension entre les êtres humains par l'intermédiaire du sport et de l'idéal olympique, et je salue les initiatives de divers États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui ont mis en place des programmes nationaux et internationaux s'appuyant sur le sport, la culture, l'éducation et le développement durable pour faire triompher la paix, le règlement des conflits et les valeurs olympiques et paralympiques.

En tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, j'invite solennellement tous les États Membres à manifester leur attachement à la Trêve olympique à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de 2016 qui se tiendront à Rio de Janeiro et à adopter des mesures concrètes aux échelons local, national, régional et mondial, afin de promouvoir et de renforcer une culture de paix et d'harmonie dans l'esprit de la Trêve. J'appelle tous les belligérants engagés dans des conflits armés partout dans le monde à être fidèles à la tradition antique de la Trêve olympique que rappelle la résolution 70/4 et à avoir le courage de conclure de véritables cessez-le-feu pendant cette période, ouvrant ainsi la voie au règlement pacifique des différends. »